



Montcherand, le 1er septembre 2021

## **Préavis municipal n°06/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de mobilité liée au projet de construction d'un collège primaire sur la parcelle n° 80.**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. But**

Le présent préavis traite de la demande d'un crédit d'étude de CHF 25'000 permettant l'établissement d'une étude de mobilité liée au projet de réalisation d'un nouveau collège à Montcherand.

### **2. Préambule**

Le projet de construction du collège induit une réflexion globale sur la sécurité et la mobilité motorisée et non-motorisée entre notre village et le site de la Grande-salle, non seulement pour les élèves mais également pour nos concitoyens.

Cette étude permettra d'évaluer les flux supplémentaires, tant aux niveaux des piétons et des cycles, que des transports publics et transports individuels motorisés. L'organisation de ces flux pose de nombreuses questions de mobilité, telles que l'éventuel aménagement de nouveaux arrêts de bus, les cheminements piétons, modération de trafic et aménagements routiers.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a demandé à un bureau d'ingénieurs spécialisés une offre de prestations pour une étude de mobilité liée à la réalisation du collège à Montcherand, dont les buts principaux sont les suivants :

- Définir les principes généraux de desserte du site à pied, à vélo, en transports individuels motorisés et en transports publics ;
- Définir l'organisation et l'aménagement des arrêts de bus, ainsi que de la zone de dépose et de reprise des élèves ;
- Définir les cheminements et accès à pied et à vélo au collège, en particulier les liaisons piétonnes entre les arrêts de bus et le collège, ainsi qu'entre le parking et le collège.



La Municipalité est convaincue de la nécessité d'effectuer cette étude pour la sécurisation et l'organisation des flux engendrés par le projet scolaire. A l'heure de la rédaction de ce préavis, des négociations sont en cours avec l'ASIOR afin qu'elle prenne à sa charge la partie des coûts inhérents au collège.

#### 4. Conclusion

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide :

1. D'accepter le crédit d'étude de CHF 25'000 permettant l'établissement d'une étude de mobilité liée au projet de réalisation d'un nouveau collège à Montcherand.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti sur 10 ans par le compte équipement routier.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

  
Bertrand Gaillard

  
Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Bertrand Gaillard